



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

Proposition d'attribution d'une subvention pour la Confédération Permanente des Coordinations Associatives SARA (Soutien aux Associations en Région Alsace)

Rapport n° CP/2016/334

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la Confédération Permanente des Coordinations Associatives SARA.

L'association SARA (Soutien aux Associations en Région Alsace), réseau de structures de soutien technique à la vie associative, a pour objet de favoriser la mise en réseau des acteurs de soutien aux associations dans le but d'informer, d'accompagner, de conseiller les associations dans les domaines juridiques, comptables, de la fiscalité et réglementaires, quel que soit le domaine d'activité de l'association.

Depuis sa fusion en mars 2013 avec la CPCA Alsace (Confédération Permanente des Coordinations Associatives), la CPCA Alsace SARA regroupe au total 21 structures de soutien aux associations en Alsace. Son siège social se situe à la Maison des Associations à Strasbourg.

L'objet de l'association est double :

- regrouper et défendre les acteurs de la vie associative alsacienne,
- apporter un soutien technique aux associations du territoire.

A cette fin, la CPCA Alsace SARA met à disposition du public :

- un site internet proposant les coordonnées des membres du réseau SARA susceptibles d'aider les associations, 130 fiches pratiques classées par thématiques (communication, emploi, financement, réglementation des activités, gestion, cadre juridique, publications), 7 guides pratiques téléchargeables gratuitement, une foire aux questions,
- un répertoire régional des organismes de soutien à la vie associative (collectivités locales, services déconcentrés de l'Etat, associations...).

L'action de l'association en lien avec le soutien du Département

Le partenariat entre le Département et la CPCA Alsace SARA s'inscrit dans la durée. En effet, afin de soutenir le développement de la vie associative, le Département a retenu, en 2008, l'Association SARA comme opérateur pour la mise en place de permanences de conseils gratuits aux associations à la Maison du Département de Sélestat.

En 2015, le Département a soutenu, à hauteur de 9 600 €, trois actions réalisées par l'association :

- Les permanences de conseils gratuits (2 400 €) :

Douze permanences ont été assurées permettant de réaliser 29 entretiens conseils.

Les questionnements des porteurs de projet ou associations ont porté sur la création d'association, le montage de dossiers de financement, la réglementation (modification de statut, gestion financière, conflits internes...).

Les questionnaires d'évaluation, renseignés par chaque bénéficiaire à l'issue des entretiens, font apparaître un bilan très positif du service rendu. Les besoins d'information exprimés par les porteurs de projet, par le biais de ces questionnaires, ont trait à la comptabilité, les modes de financement des projets, la communication, la fiscalité, le fonctionnement d'une association.

- L'actualisation des outils (4 000 €)

Réalisés par la CPCA Alsace SARA, il s'agit du guide et de fiches pratiques mis à disposition gratuitement sur le site internet www.reseau-sara.org.

- L'observation et l'analyse des relations entre associations et partenaires publics en Alsace (3 200 €)

Cette observation a débouché sur la réalisation d'un guide pratique et de fiches techniques.

La proposition de poursuite des coopérations entre le Département et la CPCA Alsace SARA

Le Département a lancé en décembre 2015 ses premières Assises de l'Engagement. Placées sous le signe de l'engagement et de la démocratie d'implication, ces assises mobilisent des associations, des élus locaux, des fondations et des entreprises afin de construire des actions communes entre la collectivité, le monde associatif et les élus.

La CPCA Alsace SARA intervient dans le cadre des Assises. Elle co-pilote le groupe (Mise en réseau/Mutualisation) et divers membres de l'association sont impliqués dans les autres groupes de travail.

En raison de sa contribution au développement de la vie associative et sur avis de la Commission Enfance Famille Education, il est proposé à la Commission Permanente de décider de poursuivre le soutien départemental à la CPCA Alsace SARA par l'attribution d'une aide de 9 600 € pour l'année 2016.

Il est proposé qu'un nouveau contrat d'objectif soit conclu avec l'association à l'issue des Assises de l'Engagement.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30475	65-6574-33	117 600,00 €	117 600,00 €	9 600,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 9 600 € pour l'année 2016 à verser en une seule fois à l'association CPCA Alsace SARA.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY